

S'inscrivant dans le **développement de l'art de la rue** actuellement engagé par de nombreuses communes de la métropole de Montpellier (Baillargues, Castries, Fabrègues, Montpellier...), la Ville de Saint-Jean-de-Védas souhaite créer un parcours d'art urbain au sein de ses rues et de ses différents quartiers à travers des fresques murales.

Ce projet s'inscrit sur la durée du mandat municipal. Ainsi **chaque année, une fresque murale sera réalisée**, créant ainsi à terme un parcours urbain d'œuvres de street art à caractère pérenne au sein de son cœur historique, mais aussi à travers ses différents quartiers ou hameaux.

Ces fresques pérennes doivent apporter chaleur, couleur aux rues de la commune et **créer un sentiment de bien vivre pour les habitants et les visiteurs**, ces fresques seront résolument positives autour des valeurs de l'environnement et de la nature, du patrimoine communal figuratives ou abstraites.

Lors de la réalisation de ces œuvres, les artistes devront **prévoir des temps de médiation culturelle** avec les élèves des écoles de la commune mais aussi avec les Védasiens.

- En 2022, un premier projet a vu le jour sur la façade qui se situe sur le pignon de la maison située 7 rue de l'église avec le duo d'artistes « *Sanckøblack* »
- En 2023, un deuxième projet a été réalisé par l'artiste « *Jonnystyle* » sur le mur du presbytère (Avenue Clemenceau)
- En 2024, une troisième fresque a été créée sur la façade de la maison des associations Edith Cabane côté parking, par l'artiste « *Ali Bachrouche* ». Cette dernière création a été choisie par un jury, mais également par un vote auprès de la population (votes papiers + votes réseaux sociaux).



2022, fresque de Sanckøblack



2023, fresque de Jonnystyle



2024, fresque d'Ali Bachrouche

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1 : Pièces à fournir au format PDF

- CV avec coordonnées à jour : adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail
- Book artistique ou portofolio
- Présentation du projet détaillé avec un détail des temps d'intervention, des besoins et de la démarche de médiation

2 : Dates limites de réception des candidatures

- Les dossiers de candidature sont à envoyer **au plus tard le 15 février 2025** par courriel à l'adresse suivante : b.sabatier@saintjeandevedas.fr ou par courrier à Monsieur le Maire, Mairie - 4 rue de la Mairie 34490 Saint-Jean-de-Védas.

3 : Critères de sélection des candidatures

L'examen des candidatures se fera à l'issue de cette date limite par un jury constitué d'élus et de techniciens de la commune.

Les critères seront les suivants :

- La qualité de la démarche artistique
- La cohérence et le sens du projet par rapport à son environnement (le Domaine du Terral étant un écrin culturel, la proposition artistique devra tenir compte de cet aspect)
- La faisabilité, la cohérence technique et financière du projet
- L'expérience et la capacité technique du candidat

4 : Les éléments financiers et les droits d'auteur

Le budget alloué est au **maximum de 3.000 €**. Il comprend la réalisation de la fresque avec les frais de production et les droits d'auteurs et les ateliers de médiation à destination du jeune public, mais aussi des Védasiens lors de la réalisation des fresques. Cette réalisation devra donc comprendre un week-end pour la médiation auprès du grand public.

Le site choisi pour la réalisation de la fresque en 2025 est :

- La Façade du dépose-minute de l'école élémentaire « Georges Rascol »

Pour tout renseignement complémentaire sur cet appel à projets, vous pouvez contacter Benoît Sabatier à b.sabatier@saintjeandevedas.fr

